

TOUJOURS PRÊT! AVEC UN PLAN DE GESTION DE CATASTROPHE



Que ce soit une inondation, une tempête, un incendie, nul n'est à l'abri d'une catastrophe. Être imprévisible, c'est même le propre d'une catastrophe. Cependant, vous êtes à l'abri, parce que vous avez pris la sage décision de mettre en place un plan d'urgence et de gestion de sinistre pour votre entreprise, y compris vos archives...

Imaginez... Lundi de Pentecôte, 15h42, vous venez de finir vos grillades. Le téléphone sonne. C'est la brigade des pompiers locale qui vous informe que les locaux de votre entreprise sont victimes d'un incendie. Outre vos bureaux, vos machines de production, vos stocks, c'est aussi le témoignage d'années de travail contenu dans vos archives qui part en fumée. Parce que non, on ne va pas se leurrer, tout n'est pas encore numérisé, sauvegardé sur des serveurs suffisamment distants géographiquement pour que même une catastrophe d'ampleur régionale ne réduise pas tout à néant.

Quelle que soit la catastrophe (inondation, incendie ou tempête), le risque commun pour les documents, c'est l'eau.

RÉDUIRE LES RISQUES

La gestion des risques est une activité que vous pratiquez déjà sûrement au sein de votre entreprise pour faire face à des sinistres naturels (incendies, inondations, tempêtes...), technologiques (pannes informatiques, cyberattaques par exemple), ou encore à des erreurs humaines. Et même à la fin de l'année 2022, vous avez anticipé sur les potentielles coupures d'électricité durant l'hiver. Cela, pour garantir la continuité de votre activité lorsqu'ils surviennent.

Malgré tout ce que l'on peut dire, le numérique ne peut pas toujours remplacer le papier: la numérisation d'un document est faite à un instant T selon les besoins du moment, donc dans une résolution d'image particulière. Dans l'intervalle, certaines de vos données sont encore conservées sur papier et peuvent contenir des informations irremplaçables, comme

la liste historique de vos clients par exemple. Mais aussi les documents existant depuis l'origine de votre activité. Et le jour où vous souhaitez ouvrir un musée – même virtuel – ou présenter la longue tradition que votre entreprise perpétue dans votre secteur d'activité, alors la source primaire reste essentielle.

Pour pouvoir continuer de diffuser l'identité de votre entreprise dans le cadre de votre activité et de votre promotion, vos biens culturels ont aussi une valeur non négligeable. Il s'agit alors de les prendre en compte, eux aussi, en leur octroyant leur propre gestion des risques: un plan d'urgence et sauvetage en cas de sinistre.

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'URGENCE ET DE GESTION DE SINISTRE?

Dans le contexte des documents d'archives, il s'agit d'un document qui décrit les actions à mener en cas de sinistre tel qu'un incendie, une inondation ou une catastrophe naturelle. Il vise à minimiser les dommages aux biens et aux documents, à garantir la sécurité du personnel et à faciliter la reprise des activités après le sinistre. C'est pourquoi il distingue dans son élaboration la prévention, qui vise à implémenter les mesures destinées à éviter les sinistres, de la protection qui sont les mesures destinées à limiter les dégâts. Cependant, il n'existe pas de plan d'urgence type. En effet, celui-ci doit tenir compte des spécificités propres à votre activité, votre lieu d'implantation, vos ressources à disposition entre autres. C'est pourquoi il convient de consacrer le temps et les moyens nécessaires à son élaboration, d'impliquer ses équipes dans son adoption et de former son personnel, de prendre contact avec les acteurs qui seront indispensables en cas de besoin.

POUR QUOI FAIRE?

On peut très bien ne jamais avoir besoin de ce plan et c'est tant mieux. Néanmoins, on est content de l'avoir le jour où l'on en a besoin. Outre la préservation de l'identité de votre entreprise et de votre patrimoine, le plan d'urgence présente d'autres avantages.

Sur le plan financier, il permet de planifier les coûts qu'un tel événement engendre, et de déjà lui allouer une enveloppe budgétaire. Mais il permet aussi de limiter les dommages et donc les frais de restauration ultérieurs, ou encore de sélectionner déjà les prestataires avec lesquels vous travaillerez alors, tout en connaissant ce qu'il vous en coûtera. La souscription à une assurance adéquate aidera aussi beaucoup sur ce plan.

Sur le plan administratif, la charge sera aussi moins lourde et les efforts pourront être concentrés là où ils seront nécessaires, et soulagera ainsi votre personnel. En effet, l'aspect humain dans ce genre d'événement n'est pas à négliger non plus. Une équipe préparée est plus apte à le surmonter lorsqu'il est préparé. S'il connaît son rôle, il se sentira d'autant plus utile à restaurer son environnement professionnel et de bonnes conditions de travail. Ce qui permet aussi de réduire les traumatismes. Et qui sait, peut-être en apprendrez-vous plus sur vos employé-e-s, découvrirez-vous de nouvelles facettes de leur personnalité, renforcerez-vous la culture d'entreprise?

Enfin, être capable de gérer efficacement un sinistre offre une image positive de votre entreprise. Elle démontre aussi votre professionnalisme et votre résilience par votre capacité à gérer le sinistre. De quoi mettre en confiance vos partenaires financiers, vos clients, et même le grand public. En effet, vous avez là un nouveau sujet de communication exploitable dès le processus de création du plan. Partager, cela peut sensibiliser, inspirer, créer de la sympathie, générer du soutien, rassurer.

ON S'Y MET QUAND?

Si vous avez déjà un tel plan, depuis quand ne l'avez-vous pas révisé? Est-il toujours adapté? Vous n'en avez pas encore un? Dans les deux cas, il temps de se pencher sur le sujet. Outre sa mission de conservation d'archives d'entreprises, le CEJARE accompagne aussi ces dernières dans la gestion de leurs documents d'activité et patrimoniaux. Son expertise couvre notamment l'identification des locaux et du mobilier les plus adéquats à la conservation de vos documents, mais aussi l'accompagnement dans la réalisation d'un plan d'urgence en cas de sinistre.

Le processus de création de cet outil est à entreprendre au plus tôt: si une catastrophe était prévisible, elle n'en serait plus une, car on pourrait s'y préparer. Finalement, c'est à cela que sert le plan d'urgence et de gestion de sinistre. Sa création implique réflexion, concertation, prévision. Mais il faut aussi être attentif à le mettre à jour pour qu'il reste efficace: une révision régulière avec tous les acteurs est nécessaire régulièrement. La vie d'une entreprise est faite de changements continus, que ce soit en termes de mise à niveau d'équipements, de changement de personnel, de processus, de dégradation de matériel, etc. Autant de paramètres qui peuvent nécessiter d'être retranscrits dans le plan.

Alors, qu'attendez-vous?

CHRISTELLE DONIUS

Archiviste et Directrice du CEJARE